

Le 22 juillet 2021

Par SDÉ et courriel

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec– Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca

Objet: Demande de révision de la décision D-2017-110 - Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)
Votre dossier : R-4015-2017 / Notre référence : R054908

Chère consœur,

Dans sa décision D-2021-079, la Régie demande au Coordonnateur de déposer une demande amendée au dossier mentionné en objet à la suite de la consultation publique sur la norme de fiabilité PRC-024-3, laquelle devait initialement se terminer à la fin du mois de juillet 2021.

Le Coordonnateur souhaite aviser la Régie que la date anticipée du dépôt de la demande amendée sera légèrement décalée considérant que les entités Hydro-Québec Production et Rio Tinto Alcan inc. ont demandé à ce que la consultation publique soit prolongée, en raison notamment de la période estivale. La consultation publique relative à la norme de fiabilité précitée se déroulera donc jusqu'au 13 août 2021. La demande amendée dans le présent dossier sera déposée dans les meilleurs délais suivant la fin de la consultation publique.

Veillez recevoir, chère consœur, nos cordiales salutations.

(s) Joelle Cardinal
JOELLE CARDINAL
JC/ab